

Le Conseil québécois de la musique extrêmement inquiet des changements majeurs imposés au Conseil des Arts du Canada par Patrimoine canadien!

(Montréal, le 5 octobre 2009) – Réunis en assemblée le 28 septembre dernier, les membres du Conseil québécois de la musique sont venus exprimer leur grande inquiétude quant à l'avenir des musiques spécialisées, à la suite de l'annonce du ministre du Patrimoine canadien, James Moore, du retrait de deux importants programmes gérés par le Conseil des Arts du Canada.

On se souviendra que, dans un communiqué émis le 31 juillet dernier, le ministre Moore, tout en annonçant la bonne nouvelle du renouvellement pour cinq ans du Fonds de la musique du Canada, annonçait du même coup des changements majeurs à ce fonds : le retrait des programmes *Subventions à l'enregistrement sonore de musique spécialisée* et *Aide à la distribution de musique spécialisée*. Cette réaffectation des investissements du gouvernement canadien allait rediriger la somme de 1,3 million de dollars vers de nouveaux objectifs. Cette somme était initialement dédiée au développement des musiques spécialisées, du jazz à la musique électroacoustique, en passant par les musiques actuelles et les musiques du monde.

Le Conseil des Arts du Canada administrait ce fonds depuis la fin des années 80 pour le compte du ministère du Patrimoine dans le volet de la diversité musicale canadienne du Fonds de la musique du Canada. Le programme *Subventions à l'enregistrement sonore* visait à soutenir l'enregistrement de « musique canadienne spécialisée » par des artistes, des ensembles, des groupes, des orchestres, des maisons de disques et des réalisateurs indépendants canadiens. Il visait à favoriser la production d'une grande variété de musique canadienne issue d'une démarche artistique et à faire en sorte qu'elle soit accessible au public. Le programme *Aide à la distribution* venait appuyer la distribution de « musique spécialisée » par des sociétés de distribution et des maisons de disques appartenant à des intérêts canadiens et contrôlées par des Canadiens, tout en permettant aux bénéficiaires d'une subvention de distribuer, de commercialiser et de vendre de façon efficace des enregistrements de musique spécialisée canadienne qui, malgré leur importance sur le plan culturel, ont un accès limité aux marchés et aux consommateurs.

Le Conseil québécois de la musique soutient que le Conseil des Arts du Canada gérait avec succès ces programmes. Ceux-ci soutenaient des centaines d'artistes et ensembles sur le plan de la recherche, de la création, du développement et de la promotion. Mentionnons d'ailleurs que, parmi ces artistes et entreprises de disques plusieurs ont été récompensés au fil des ans lors de la remise des prix annuels de l'ADISQ et des prix Opus. Précisons que pour l'instant aucune autre instance canadienne ne peut accueillir la clientèle durement touchée par ces coupures de programmes dans le cadre de leurs propres critères d'admissibilité.

Ces dernières semaines, les porte-parole en matière de patrimoine ont exprimé leur opposition à cette mesure. Le député du NPD de Timmins-Baie-James, Charlie Angus, demande au ministre James Moore de renverser sa décision qu'il qualifie de tragique : « [...] ce programme, qui favorise le développement de nouveaux projets musicaux innovateurs depuis plus de 20 ans, est une des principales raisons qui expliquent la vitalité de la scène musicale canadienne [...] Un élément crucial de notre scène musicale riche et diversifiée va complètement disparaître avec cette restructuration [...] Nous ne verrons peut-être pas les effets de ces coupures avant plusieurs années, mais à ce moment-là nous réaliserons que nous avons sacrifié une génération de musiciens et de compositeurs [...] »

Le député d'Honoré-Mercier du Parti libéral du Canada, Pablo Rodriguez, intervenait le 18 septembre 2009 lors de la 40^e législature du Parlement du Canada : « Le ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles ne semble pas être un amateur de musique jazz, folk, world, électroacoustique ou même classique contemporaine puisqu'il a coupé en cachette des programmes qui venaient appuyer cette musique. »

Dans une lettre adressée le 29 septembre au Conseil québécois de la musique, la députée de St-Bruno-St-Hubert du Bloc québécois, Carole Lavallée, affirmait : « Il nous faut constater que la refonte effectuée par le gouvernement a laissé tomber un secteur important de la musique spécialisée : 80 % des artistes qui avaient accès à ce Fonds n'ont désormais aucune forme de financement. »

Le gouvernement fédéral doit donc reconnaître l'importance de la musique créée, interprétée et diffusée par nos musiciens et du rôle essentiel de ces créateurs dans le paysage canadien. En conséquence, le CQM lui demande d'assurer le soutien aux créateurs et aux maisons d'enregistrement sonore des musiques spécialisées par des programmes adaptés aux réalités spécifiques du milieu de la création et de financer ces programmes à la hauteur du besoin de ce secteur.

Ce dossier peut être suivi sur site web du CQM : www.cqm.qc.ca